

# Introduction

Aujourd'hui, l'étude des évolutions politiques et économiques de pays africains s'accompagne, beaucoup plus que par le passé, d'une réflexion sur la forme qu'y revêt l'État.

Les spécialistes des sciences humaines constatent en effet que le modèle de l'État-Nation de type wébérien, libéral et parlementaire, né dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle, et pris en Afrique comme référence<sup>1</sup> au moment de la rédaction des constitutions des nouveaux pays indépendants – modèle introduit tardivement et à maints égards si différent de celui de l'État colonial autoritaire pratiqué en Afrique par les colonisateurs et vécu par les colonisés – n'a pas fonctionné avec l'harmonie souhaitée. Par-delà le regret que l'on peut en avoir, ou les interrogations qui ont pu être formulées sur la validité universelle d'un tel modèle, il est tentant de rechercher des explications de ces difficultés dans le mode d'articulation entre les réalités sociopolitiques des États de l'Afrique d'autrefois et la nature du modèle venu de l'extérieur qui y a été développé depuis les Indépendances.

Ainsi, des recherches comme celles de Jean-François Bayart et Jean-François Médard<sup>2</sup> ont permis de prendre conscience de l'importance des facteurs sociologiques et historiques s'inscrivant dans la longue durée – qu'il s'agisse de « la politique du ventre » ou de « l'État néopatrimonial » – dans les mécanismes prévalant aux relations entre les sphères politiques et économiques en Afrique. Et il est opportun de se demander dans quelle mesure ce type d'analyse ne pourrait pas être poursuivi, *mutatis mutandis*, dans d'autres aires culturelles que l'Afrique.

Parallèlement, des problèmes d'unité nationale croissants sont rencontrés par de nombreux pays et se font ressentir depuis les années 1990 où, après la fin de la guerre froide, le « jeu politique » dans les relations internationales interafricaines comme au niveau national apparaît beaucoup plus ouvert que dans la période précédente. Cela a conduit les spécialistes à une réflexion sur les liens entre État et Nation<sup>3</sup>, et sur la notion de frontière<sup>4</sup> : en Afrique, l'État issu de l'État colonial, avec son appareil bureaucratique comme ses frontières souvent arbitraires, a précédé la cristallisation d'un sentiment national encore

en devenir, contrairement à ce qui s'est passé dans les métropoles colonisatrices où les deux processus se sont développés simultanément.

Une évolution parallèle a lieu dans les analyses des praticiens du développement, mais aussi des agents de la vie politique africaine. Les échecs de nombreuses politiques d'aide au développement ou de politiques d'ajustements ne tenant pas compte des spécificités du terrain ont conduit les institutions financières internationales et les donateurs à attacher une attention croissante au mode de fonctionnement des États, que l'on souhaitait naguère « dégraisser », alors qu'aujourd'hui on cherche à les reconstruire ou à les renforcer. Un intérêt nouveau pour la sphère du politique s'est manifesté aussi bien chez les gouvernements occidentaux promouvant désormais la démocratie et le multipartisme qu'au sein des institutions financières internationales mettant l'accent sur la notion de bonne gouvernance. Ces conditionnalités d'un type nouveau – dans lesquels d'aucuns voient du reste une forme persistante d'ingérence extérieure – apparaissent comme des préalables nécessaires à toute aide au développement efficace autant qu'un impératif moral incontournable, aux yeux des fournisseurs d'aide soucieux de promouvoir leur modèle démocratique et libéral. Qu'il s'agisse donc des conditions définies par des économistes comme Burnside et Dollar<sup>5</sup> pour une aide efficace, ou des conditionnalités plus politiques définies par François Mitterrand dans le discours de La Baule (1991), une même conviction anime les donateurs d'aide traditionnels<sup>6</sup> : dans les États récipiendaires, les forces économiques agissent dans un environnement social et politique déterminé, dont toute action soucieuse d'un impact réel suppose la connaissance et la prise en compte.

On a cessé aujourd'hui de croire à l'efficacité automatique de la seule injection de financements. L'aide n'est plus considérée comme la transposition pure et simple dans le monde d'aujourd'hui d'un plan Marshall à l'échelle des PVD, et une attention nouvelle est accordée à l'ingénierie politique, à la reconstruction économique et sociale. Des réflexions sont menées depuis quelques années autour de la notion d'État fragile<sup>7</sup>, particulièrement dans le monde anglo-saxon, mais aussi en France. Aujourd'hui donc, il est devenu évident que les politiques d'aide, si elles veulent être efficaces, doivent aller au-delà du modèle abstrait et général de l'*homo oeconomicus*, qui mérite d'être considérablement précisé, nuancé, selon les lieux et les époques. Ainsi, le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, en 2006, dans ses principes d'action pour les États fragiles, insiste sur cette première recommandation : « Partir du contexte. »

Au vu de ces évolutions conduisant à un renouveau de la réflexion sur l'État chez les chercheurs, chez les décideurs politiques et chez les agents de l'aide au développement, il nous a semblé intéressant de réunir dans une même table ronde des intervenants issus du monde de la recherche et des praticiens de l'aide au développement. Nous avons choisi de centrer la réflexion sur un thème sous-jacent à l'ensemble du colloque : l'influence sur l'État contemporain des idéologies du pouvoir et des pratiques sociales liées à l'exercice du pouvoir

héritées du passé africain. Compte tenu de l'immensité du territoire concerné nous avons décidé de limiter nos analyses essentiellement aux États francophones, en raison de contraintes matérielles d'organisation du colloque dont sont ici reproduits les actes, et non pour des raisons de principe. L'hypothèse de base était que les évolutions ressenties depuis 1960 sont largement conditionnées par le legs de ce passé, qui permet de mieux comprendre l'écart permanent entre le mode de fonctionnement des États et leurs constitutions héritées des modèles libéraux.

Ce faisant, nous ne minimisons pas l'importance d'autres influences, qui ne seront pas traitées ici spécifiquement. Ainsi, les tendances autoritaires de certains États peuvent très bien s'expliquer par l'impact du modèle de fonctionnement de l'État colonial, dont les pratiques, au moins jusqu'en 1945, furent fort éloignées du modèle libéral invoqué dans les constitutions rédigées au moment des indépendances. De même, le modèle du parti unique a pu être conforté par les liens des mouvements indépendantistes avec les partis uniques d'Europe de l'Est et du monde communiste. On pourra également avancer que la confiscation du pouvoir par les militaires est loin d'être un phénomène spécifiquement africain : on la retrouve à la même époque ou plus anciennement dans les anciennes colonies d'Amérique latine comme dans de nombreux pays du Proche ou du Moyen Orient.

Les interventions du colloque ont été regroupées selon un plan essentiellement, mais par totalement, chronologique, tenant compte de l'inflexion qui coïncide approximativement avec la fin de l'impact de la guerre froide en Afrique.

Nous avons d'abord réfléchi sur l'institution de partis uniques dans les États issus des indépendances : on s'aperçoit ainsi que, même dans un État comme la Côte d'Ivoire qui se situe explicitement dans la mouvance occidentale et libérale, la définition et l'organisation des « partis uniques » paraissent s'inspirer davantage des modèles socialistes des pays de l'Est que des modèles libéraux. Et parallèlement, l'armée a pris dans ces sociétés politiques une place déterminante et inattendue. Certaines élites nouvelles issues de la décolonisation auraient ainsi utilisé à leur profit les pratiques de pouvoir observables dans les États socialistes à parti unique, tout en respectant un vernis « démocratique » issu des modèles développés par les ex-colonisateurs au moment de leur départ.

Après 1989, les expériences de démocratisation, d'instauration du multipartisme, s'accompagnent de résistances ou d'infléchissements qu'il convient d'analyser, dans un contexte où les États autoritaires sont également fort souvent ce que l'on convient aujourd'hui d'appeler des États fragiles, et où le multipartisme affirmé n'est pas à lui seul garant d'une évolution démocratique harmonieuse, qui en est encore souvent à se chercher.

De tels constats sont cependant la description d'un phénomène plutôt que son explication, et nous verrons que celle-ci ne nous paraît possible qu'en

réfléchissant à l'influence des modèles anciens de pouvoir sur les pratiques actuelles.

Le colloque s'est limité à l'analyse de pays francophones<sup>8</sup>. Il a commencé par rappeler deux exemples d'évolution accompagnant les Indépendances. À propos du Sénégal, Tony Chafer avance que « la décolonisation n'était pas, dans de nombreux cas, considérée par les protagonistes comme une stratégie de retrait ; bien au contraire, le processus qui présidait à sa mise en œuvre avait pour but de trouver les moyens de continuer à exercer de l'influence, mais à moindres coûts. C'était incontestablement le cas en Afrique subsaharienne française ». Nous avons donc là un exemple de persistance remarquable de l'influence française, mais empêche-t-il pour autant une évolution spécifique ? Guy de Haynin de Bry s'interroge ensuite sur les facteurs expliquant, après les indépendances, « l'importance du pouvoir militaire sur le continent africain et le rôle qu'ont joué ou que jouent les forces armées dans le fonctionnement quotidien de l'État », et avance en particulier que « le modèle institutionnel hérité majoritairement d'un système politique commun mis en place à l'indépendance par l'ancienne puissance coloniale, explique en partie l'importance prise de fait par les forces armées ».

Les intervenants ont ensuite proposé plusieurs exemples de l'exercice et de l'idéologie du pouvoir dans les sociétés anciennes de l'Afrique, à travers les articles de Claude-Hélène Perrot, Bernard Salvaing et Théodore Takou.

L'analyse de Claude Perrot décrit « le pouvoir du roi et ses limitations dans un royaume akan de Côte d'Ivoire » et souligne « que dans les royaumes de l'Afrique subsaharienne, il existait des "lois non écrites" qui fixaient des limites à l'autorité du souverain ». Elle insiste par ailleurs sur « les modalités de la prise de décision qui marquent la prégnante nécessité d'aboutir à un consensus », alors que se dégage une image « unanimiste » de façade de la société. Ce souci des participants à la prise de décision de montrer un visage uni aux yeux du peuple ne signifie cependant pas absence de conflits internes dans une société harmonieuse : ceux-ci peuvent même être violents, s'accompagner de luttes pour le pouvoir, etc. On verra qu'il en est de même au Fouta-Djalou.

Au sujet de ce dernier, Bernard Salvaing montre comment, dans un État musulman théocratique, les modes d'exercice et la conception du pouvoir venus du califat abbasside furent infléchis en fonction des réalités locales : le dirigeant n'y est plus un « souverain » mais un « pasteur » qui doit veiller sur ses administrés comme sur son troupeau. Et tout en insistant sur l'importance du pouvoir des *lamido* (chefs) dans l'Adamawa, où « la structure politique du *lamidat* paraît "autocratique", le pouvoir étant concentré entre les mains du souverain », Théodore Takou ajoute que « l'autorité du *lamido* n'était pas traditionnellement illimitée. En plus de la *faada* qui assistait le *lamido*, il y avait aussi un nombre important de dignitaires qui représentaient les diverses communautés et leurs intérêts spécifiques. Ajoutons les innombrables tabous de leur rang qui imposaient au *lamido* et aux dignitaires un strict code d'honneur

et de respectabilité. Enfin, la cour était le siège de toutes sortes de luttes d'influence et de toutes les pressions politiques ».

Plusieurs intervenants ont ensuite suggéré que la vie politique contemporaine est l'objet d'une transaction, le plus souvent opérée au profit des pouvoirs et des élites engendrés par la décolonisation, entre la conception ancienne du pouvoir, et les conceptions modernes des sociétés occidentales. On peut appliquer à ce propos des notions comme celle d'« hybridité » de l'État africain contemporain, telle que l'avaient déjà dégagée des politologues comme Jean-François Bayard.

C'est ainsi que Jean Frémigacci pense que la cause profonde de la fragilité politique de l'État malgache contemporain « paraît devoir être recherchée dans la nature de chimère, au sens biologique du terme, du nouvel État qui émerge en 1960. En fait, les différentes composantes modernes de ce dernier ont été très vite investies par les structures mentales d'une culture politique malgache ancienne, refoulée mais vivace, qui ont fini par transformer très profondément l'État constitutionnel ». De son côté Bernard Salvaing souligne – à partir de l'analyse menée dans les deux mémoires d'Aurélie Baxa et Thibault Simonet – les parentés que l'on peut constater, dans l'exercice du pouvoir et la déclinaison du modèle du parti unique, entre des États en apparence aussi idéologiquement différents que la Côte d'Ivoire libérale de Félix Houphouët-Boigny et le Mali socialiste de Modibo Keita. François Gaulme se propose ensuite « de montrer que, dans le domaine des institutions politiques et de la gouvernance, une mise en parallèle de cas océaniques et africains est non seulement utile mais s'impose, tout particulièrement en ce qui concerne la délicate question des rapports entre les formes traditionnelles d'autorité et les institutions de type moderne ou wébérien ». Enfin, Michel Catala insiste sur « la reprise en compte par le Maroc indépendant des anciennes revendications territoriales ». Celles-ci « ne se fondent pas sur des arguments occidentaux de droit international ou de respect des frontières légalement établies par des traités. Elles s'appuient sur toute une série d'arguments historiques, géographiques et religieux », et émanent de la société marocaine – notamment sous l'impulsion d'Allal el-Fassi – avant même d'être reprises par la monarchie.

Les deux dernières séquences du colloque ont examiné plus spécifiquement quelques aspects de l'expression des pouvoirs pendant la période s'ouvrant dans les années 1990, où l'on assiste à l'avènement du multipartisme – jalonné par les conférences nationales – mais aussi à la fragilisation de nombreux États.

Jean du Bois de Gaudusson y met en valeur l'importance mais aussi l'ambiguïté et la relativité de l'apport des conférences nationales, que souligne également Élodie Aparid à partir de l'exemple du Niger. Jean du Bois rappelle que « pour certains, on serait en présence d'une "révolution juridique" (Maurice Kamto), pour d'autres d'une étape de plus dans la stabilisation d'un pouvoir autoritaire menacé ». De son côté, Élodie Aparid indique que la conférence nationale du Niger « associée, dans l'esprit de nombreux Nigériens, à la faillite

du système démocratique [...] cristallise jusqu'à aujourd'hui les espoirs déçus de la population qui y voyait la promesse de solutions durables pour l'amélioration générale du pays ».

Puis, Kouamé N'Guessan, derrière le titre provocateur de son article résumant la vie politique de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance (« Faut-il regretter le parti unique ? ») émet des constatations et pose des questionnements en écho avec les thèmes soulignés dans ce colloque : il montre que le parti unique de la période 1960-1990 peut être analysé comme une résurgence de l'unanimité des sociétés ivoiriennes anciennes, alors que le multipartisme instauré dans les années 1990 a tragiquement abouti à un exercice dictatorial du pouvoir s'accompagnant de l'explosion du « tribalisme » au détriment de l'unité nationale. Tout en laissant transparaître l'espoir que son pays arrivera à l'avenir à se reconstruire en effectuant une synthèse heureuse entre les différentes conceptions et modalités d'exercice du pouvoir d'hier et d'aujourd'hui, il laisse apparaître la difficulté de mise en œuvre de ce processus.

Celle-ci apparaît également à travers les deux derniers articles : Luc Briard montre qu'aujourd'hui « l'aspiration au passage d'un État légal à un État de droit garantissant les libertés fondamentales s'incarne dans [...] quatre missions essentielles qui doivent être confiées aux juges », et comment « cet élan politique rejoint l'agenda des politiques de développement ». Axel Augé, enfin, « analyse l'ethos autoritaire caractéristique de la force armée gabonaise et la perpétuation des politiques de répression ordinaire de la troupe sur la population civile, en particulier les étudiants de l'université de Libreville ».

François GAULME et Bernard SALVAING

## NOTES

1. Rappelons que dans toutes les colonisations européennes en Afrique, l'État colonial resta fort longtemps autoritaire et peu soucieux de séparation des pouvoirs. Ainsi, en ce qui concerne la colonisation française, ce n'est qu'à partir de 1945 que les sujets de l'Empire deviennent citoyens et qu'une partie d'entre eux élit des représentants au parlement. Et ce n'est qu'à partir de 1956 que les élections aux différentes Assemblées se font au suffrage universel et au collège unique. De même, le colonisateur semble avoir longtemps hésité entre une politique privilégiant l'aspect fédéral (à l'intérieur de l'AOF ou de l'AEF) et la politique qui s'impose au moment de la loi-cadre et aboutit à l'édification de nations dans le cadre territorial des colonies.
2. Voir par exemple BAYART J.-F., *L'État en Afrique*, Fayard, 1989 et MÉDARD J.-F., « L'État néopatrimonial en Afrique noire : clientélisme politique ou néopatrimonialisme ? », in MÉDARD J.-F., *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.
3. Et déjà PERSON Y., par exemple dans « L'État-Nation et l'Afrique », *RFHOM*, 1981, vol. 68, n° 250-253, p. 274-282.
4. Voir le projet financé par l'ANR sur les frontières en Afrique : <http://www.frontafrique.org/>.
5. BURNSIDE C. et DOLLAR D., « Aid, Policies, and Growth », *American Economic Review*, 90, 4, septembre 2000, p. 847-868.
6. À ce sujet, il faut souligner les différences de points de vue et de pratiques des nouveaux donateurs comme l'Inde ou la Chine.

7. Ainsi, Paul Collier montre comment l'engluement des États les moins avancés dans « la trappe de la pauvreté » ne peut être appréhendé et combattu sans réfléchir en termes de composition de la société et de construction ou reconstruction de l'État ; voir COLLIER P., *The bottom billion: why the poorest countries are failing and what can be done about it*, Oxford, New York, OUP, 2008. Sur les États fragiles, voir CHÂTAIGNER J.-M. et MAGRO H. (dir.), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007.
8. Il serait évidemment intéressant d'analyser l'influence du modèle de colonisation sur l'exercice des pouvoirs actuels. Par exemple, de voir l'impact des traditions décentralisatrices britanniques et de la doctrine d'*Indirect Rule*.